

Fiche de données de sécurité

Shampooing pour moteur

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Shampooing pour moteur
Référence	992724, 992725
Famille du produit	Détergents et solvants à base de pétrole
Usage recommandé	Dégraissant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fournisseur	General Motors of Canada Company/Compagnie General Motors du Canada 1908 Colonel Sam Drive Oshawa, ON L1H 8P7 1.800.223.3526
Numéro de téléphone d'urgence	Contactez immédiatement votre centre de contrôle antipoison local. Centre canadien d'urgence transport, +1.613.996.6666, pour les urgences de transport

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Liquide et vapeur inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Identificateur du produit : Shampooing pour moteur - Ver. 2
Date de préparation : le 22 décembre, 2016
Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

FDS No. : 1688

Page 01 de 09

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'incendie : Utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique sèche pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	10-30		
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-30		
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	7-13		
Éthylène glycol	107-21-1	1-5		
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	1-5		
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439	1-5		
Éthylbenzène	100-41-4	0.1-1.0		
Nonane normal	111-84-2	0.5-1.5		
Potassium, hydroxyde de	1310-58-3	0.1-1.0		
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	0.5-1.5		
Amino-2 éthanol	141-43-5	0.1-1.0		
Diéthylbenzène	25340-17-4	0.1-1.0		
Naphthalène	91-20-3	0.1-1.0		
Cumène	98-82-8	0.1-1.0		

Notes

Toute concentration indiquée en tant que plage est due au traitement par lots.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Appeler un médecin immédiatement.

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 02 de 09

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue rinsing.

Appeler un médecin immédiatement.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques du produit

Les vapeurs sont plus lourdes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome (ARA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Conteneurs de ce matériau pouvant

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 03 de 09

contenir des résidus dangereux lorsque « vidé ». Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

Garder à l'abri du gel.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Éthylbenzène	20 ppm A3	Non établie	100 ppm	Non établie
Éthylène glycol	Non établie	100 mg/m3 A4	Non établie	50 ppm
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Nonane normal	200 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm A4	150 ppm A4	435 mg/m3	Non établie
Amino-2 éthanol	3 ppm	6 ppm		
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Non établie			
Solvant Stoddard	100 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Naphthalène	10 ppm	15 ppm	10 ppm	Non établie
Triméthyl-1,2,4 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Cumène	50 ppm	Non établie	50 ppm	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé.

Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux lentilles de contact ne doivent pas être portées, ils peuvent affraver la blessure.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : polychloroprène, caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide jaune claire.
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	9.9 (10% solution)
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 04 de 09

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	49 °C (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet (liquide).
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	0.88 à 15 °C
Solubilité	Partiellement dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)

Autres informations

COV %	66.2
Projection de flamme	Sans objet
Classification NFPA	Liquide combustible, Classe II

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable aux températures et pressions ambiantes.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Ingestion.

Toxicité aiguë

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 05 de 09

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Éthylbenzène	~ 4000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	15380 mg/kg (lapin)
Éthylène glycol	2725 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	4700 mg/kg (rat)	10600 mg/kg (lapin)
Triméthyl-1,3,5 benzène	24000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Nonane normal	3200 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	> 15000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Potassium, hydroxyde de	Pas disponible	250 mg/kg (rat)	> 1260 mg/kg (lapin)
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Amino-2 éthanol	> 1210 mg/m3 (souris) (4 heures d'exposition)	1720 mg/kg (rat femelle)	1000 mg/kg (lapin)
Diéthylbenzène	> 30000 mg/m3 (souris)	1200 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Solvant naphta aromatique léger	> 14.4 mg/L (rat) (6-hour)	8400 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Solvant Stoddard	> 5500 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)
Naphthalène	141 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	490 mg/kg (rat)	> 20000 mg/kg (lapin)
Triméthyl-1,2,4 benzène	18000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Cumène	39 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1400 mg/kg (rat)	10627 mg/kg (lapin)

19% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

20% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par voie orale).

34% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par contact cutané).

Corrosion/Irritation cutanée

Irritant cutané modéré.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritant modéré.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

À fortes concentrations dépression du système nerveux central, irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

Danger par aspiration

L'aspiration dans les poumons du produit, par ingestion ou à la suite du vomissement subséquent, peut entraîner une pneumonie chimique, ce qui peut s'avérer mortel.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 06 de 09

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Éthylbenzène	A3	Groupe 2B	Non listée	Non listée
Éthylène glycol	Non désignée	Non évaluée	Non listée	Non listée
Potassium, hydroxyde de	Non désignée	Non évaluée	Non listée	
Xylène (mélange d'isomères)	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
Solvant naphta aromatique léger	Non listée	Non évaluée	Non listée	Non listée
Naphthalène	A4	Groupe 2B	Raisonnement anticipée	Non listée
Cumène	Non désignée	Groupe 2B	Non listée	Non listée

Contient. (Éthylbenzène) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérigène pour les humains) par le CIRC.

contient. (Diéthanolamine) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérigène pour les humains) par le CIRC.

contient. (Naphthalène) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérigène pour les humains) par le CIRC.

contient. (Cumène) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérigène pour les humains) par le CIRC.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérigène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérigènes pour l'humain. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

NTP = National Toxicology Program. Raisonnement anticipé = Cancérigène humain raisonnablement anticipé.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforeur ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1268	Produits pétroliers, n.s.a.	3	III
IMDG (Marine)	UN1268	Petroleum products, n.o.s.	3	III

Identificateur du produit : Shampoing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 07 de 09

IATA (Air)	UN1268	Petroleum products, n.o.s.	3	III
------------	--------	----------------------------	---	-----

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y344/355/366

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Éthylbenzène) Partie 1A.

(Éthylène glycol) Partie 1A.

(Diéthanolamine) Partie 1A.

(Xylène (mélange d'isomères)) Partie 1A.

(Solvant naphtha aromatique léger) Partie 5.

(Solvant Stoddard) Partie 5.

(Naphthalène) Partie 1A.

(Triméthyl-1,2,4 benzène) Partie 1A.

(Cumène) Partie 1A.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Éthylbenzène). (Éthylène glycol). (Diéthanolamine). (Potassium, hydroxyde de). (Xylène (mélange d'isomères)). (Naphthalène). (Cumène)

SARA Title III - Section 302 :

SARA Title III - Section 313. (Éthylbenzène). (Éthylène glycol). (Diéthanolamine). (Xylène (mélange d'isomères)). (Naphthalène). (Triméthyl-1,2,4 benzène). (Cumène)

California Proposition 65. (Éthylbenzène). (Naphthalène)

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Éthylbenzène). (Éthylène glycol). (Diéthanolamine). (Nonane normal). (Potassium, hydroxyde de). (Xylène (mélange d'isomères)). (Amino-2 éthanol). (Diéthylbenzène). (Glycérine). (Solvant Stoddard). (Naphthalène). (Triméthyl-1,2,4 benzène). (Cumène)

Pennsylvania Right To Know. (Éthylbenzène). (Éthylène glycol). (Diéthanolamine). (Nonane normal). (Potassium, hydroxyde de). (Xylène (mélange d'isomères)). (Amino-2 éthanol). (Glycérine). (Solvant Stoddard). (Naphthalène). (Triméthyl-1,2,4 benzène). (Cumène)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 2 Instabilité - 0

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 800.201.9486

Date de préparation le 22 décembre, 2016

Identificateur du produit : Shampooing pour moteur - Ver. 2

FDS No. : 1688

Date de préparation : le 22 décembre, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 08 de 09

Date de la plus récente version révisée	le 22 avril, 2019
Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 22 avril, 2019: SECTION 1. IDENTIFICATION; Numéro de téléphone d'urgence. SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS; Information sur les ingrédients; Notes.
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre CAS = Chemical Abstract Service CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety CNS = Central nervous system GESTIS = GESTIS Substance Database HSDB® = Hazardous Substances Data Bank IARC = International Agency for Research on Cancer ICAO = International Civil Aviation Organization IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code LC = Lethal concentration LD = Lethal dose NFPA = National Fire Protection Association NTP = National Toxicology Program OSHA = US Occupational Safety and Health Administration PPM = Parts per million RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances STEL = Short term exposure limit TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada) TWA = Time weighted average
Références	Fiche signalétique du fabricant. Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). ECHA - European Chemical Agency, Classification and Labelling Inventory GESTIS Substance Database OECD - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2015.
Avis	Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Shampooing pour moteur - Ver. 2
Date de préparation : le 22 décembre, 2016
Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

FDS No. : 1688

Page 09 de 09